

Questions orales

la même attitude, qui est d'abandonner tous les artistes du Canada?

• (1440)

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je prends note de la question de mon honorable collègue. Je sais que le projet de loi qui concerne le statut de l'artiste a effectivement été adopté par la Chambre des communes et par l'autre endroit. Je suis en discussion actuellement avec l'honorable ministre des Communications et dès que nous aurons une décision, il nous fera plaisir de la confirmer à mon honorable collègue.

* * *

[Traduction]

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au solliciteur général.

Bon nombre de Canadiens sont choqués par le nombre de crimes avec violence commis par des personnes en liberté conditionnelle. Ils estiment que le régime de libération conditionnelle fait courir des risques inutiles aux citoyens respectueux de la loi.

Le solliciteur général pourrait-il me dire si la protection du public est le facteur qui compte le plus dans toutes les décisions prises relativement au traitement et à la libération des détenus?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser que je partage les préoccupations de la députée.

Le projet de loi C-36, qui a été adopté en décembre, indique clairement que la protection de la société est le premier principe qui guide la commission des libérations conditionnelles au moment d'accorder toute forme de libération conditionnelle.

Dans le projet de loi C-36, nous avons également allongé la période de détention des personnes condamnées pour un crime violent ou une infraction grave liée à la drogue en retardant leur admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Mais ce qui est encore plus important, c'est de s'assurer que la société sera bien protégée peut-être en gardant plus longtemps en prison les personnes qui constituent une menace. Nous comprenons ça et le projet de loi

C-36 en tient compte également. Mon collègue et moi étudions encore la question.

* * *

LES REVUES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, j'adresse ma question au ministre des Finances.

La revue *Sports Illustrated* pense qu'elle a trouvé une échappatoire dans les lois du Canada qui sont protégées dans l'Accord de libre-échange et dans l'ALENA. Cette revue entend détourner de l'industrie canadienne des revues d'importantes recettes provenant de la publicité, à un moment où cette industrie souffre des mesures économiques prises par les conservateurs.

Je pose la question suivante au ministre: Va-t-il dire non à *Sports Illustrated* et à tous les autres éditeurs étrangers qui cherchent à violer les lois canadiennes et à ruiner l'industrie des revues de notre pays?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si le député avait suivi le débat entre les éditeurs de revues américains et le gouvernement, il aurait remarqué la semaine dernière que, comme l'indique cet article: «Ottawa met en garde les revues américaines au sujet des cartes-annonces.» Cela continue à être le cas.

Nous avons lutté avec acharnement au nom du Canada pour garder les questions culturelles dans l'Accord de libre-échange. Je peux assurer au député et à la Chambre que nous garderons cette position.

Nous discutons avec les représentants de Time Warner à propos de la revue *Sports Illustrated*. Nous les avons avertis des règles existantes qui sont en place. Nous leur avons dit qu'ils doivent les respecter, sinon le gouvernement prendrait les mesures qui s'imposent.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre n'a pas été jusqu'à dire que, s'il y a des échappatoires dans la loi actuelle, le gouvernement va proposer une nouvelle loi pour les supprimer.

J'ai une autre proposition à faire au ministre. Comme il le sait, la société américaine Time Warner possède à la fois *Sports Illustrated* et la revue *Time*. Cette société est celle qui continue à violer les lois canadiennes et à s'emparer des recettes canadiennes provenant de la publicité.

Je propose au ministre d'envisager de mettre fin aux privilèges spéciaux dont jouit maintenant la revue *Time* au Canada, qui consistent à déverser dans notre pays un